

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 4 janvier 2021

Page 1 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE QUATRE JANVIER

A LA REQUETE DU :

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA VALLEE DE MONTMORENCY, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 785.916.578, dont le siège social est sis 12 avenue du Général de Gaulle 95230 Soisy sous Montmorency

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Et en outre chez Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, SELARL PAUL BUISSON, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE 95300 - 29, rue Pierre Butin - Tél : + 33 01 34 20 15 62 - Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date 8 Décembre 2020.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier décrits comme suit :

COMMUNE DE MONTMORENCY (VAL D'OISE)

Une maison sise 5 chemin de la Mare cadastrée section AT numéro 170 lieudit « 5 che de la Mare » pour 10 a 29 ca, comprenant au sous-sol : garage, chaufferie, buanderie, dressing, pièce, au rez-de-chaussée : palier, cuisine, séjour double, bureau, wc, salle de bains, au 1er étage : palier et placard, trois chambres, salle de bains, wc, grenier

Lesdits biens appartenant à la SCI DE MONTMORENCY suivant acte en date du 11 septembre 2013 publié le 7 octobre 2013 volume 2013 P numéro 5723.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 5 chemin de la Mare à MONTMORENCY (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 14 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

Constat du 4 janvier 2021

Page 2 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Sur mes appels, Monsieur BENNAI, neveu de la gérante de la SCI DE MONTMORENCY, ainsi déclaré, se présente.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise que les lieux sont occupés par sa tante.

Les lieux consistent en une maison de plain-pied, érigée sur un terrain de 1029 m² selon les titres.



La toiture est en bon état apparent. Les façades sont en bon état.

Le jardin est en bon état d'entretien, doté d'une allée et de terrasses pavées.

Un petit appentis en bois est édifié sur le terrain.

Constat du 4 janvier 2021

Page 3 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Les lieux, sont distribués comme suit :

REZ DE CHAUSSEE BAS

- **Un dressing:**

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux vasistas.

- **Un bureau :**

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et revêtements muraux sont en bon état.

Constat du 4 janvier 2021

Page 4 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC à double vitrage en bon état ouvrant sur le jardin ;

- **Un réduit :**

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et revêtements muraux sont en bon état.

- **Un garage :**

Le sol ainsi que les revêtements muraux sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une porte sectionnelle en bon état ouvrant sur le jardin ;



- **Deux buanderies :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un évier en émail.

Constat du 4 janvier 2021

Page 5 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





REZ DE CHAUSSEE HAUT

- Un séjour:

Le parquet flottant du sol ainsi que les peintures et parements sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une baie vitrée à double vitrage en bon état ouvrant sur une terrasse en bois ;
- un escalier maçonné desservant les étages

Constat du 4 janvier 2021

Page 6 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Un coin cuisine attenant au séjour :**

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et revêtements muraux sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une série de placards en bon état.
- un évier en inox muni d'un robinet mélangeur ;
- deux fenêtres PVC à double vitrage en bon état ouvrant sur le jardin ;



- **Une pièce dans la suite de la cuisine ouvrant sur le jardin :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une baie vitrée à double vitrage en bon état ouvrant sur une terrasse.

- Un WC:

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Les carrelages et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;
- Un lave-mains

- Une chambre dans la volée d'escalier en montant :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;



- Une salle de bains attenante à la chambre précédente:

Les carrelages et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;

Constat du 4 janvier 2021

Page 8 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une baignoire équipée ;
- Et un lavabo.



PREMIER ETAGE

- **Un palier:**

Le parquet flottant du sol ainsi que les peintures et parements sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un réduit.

- **Une 1^{ère} chambre gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux fenêtres PVC à double vitrage en bon état;

Constat du 4 janvier 2021

Page 9 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





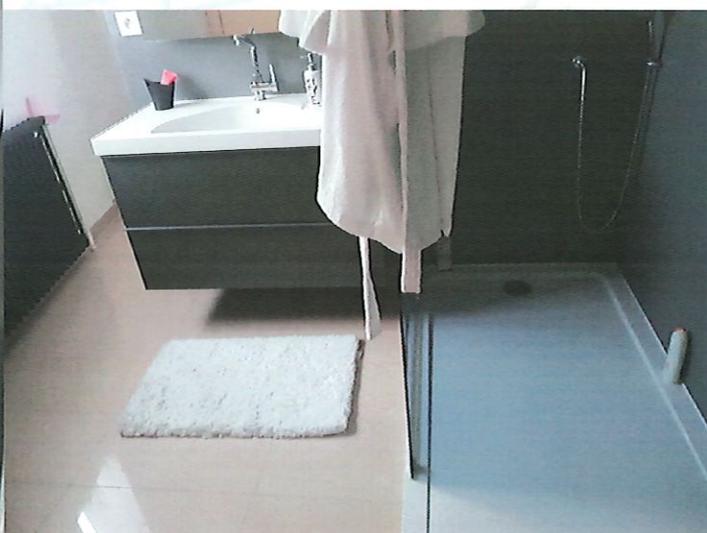
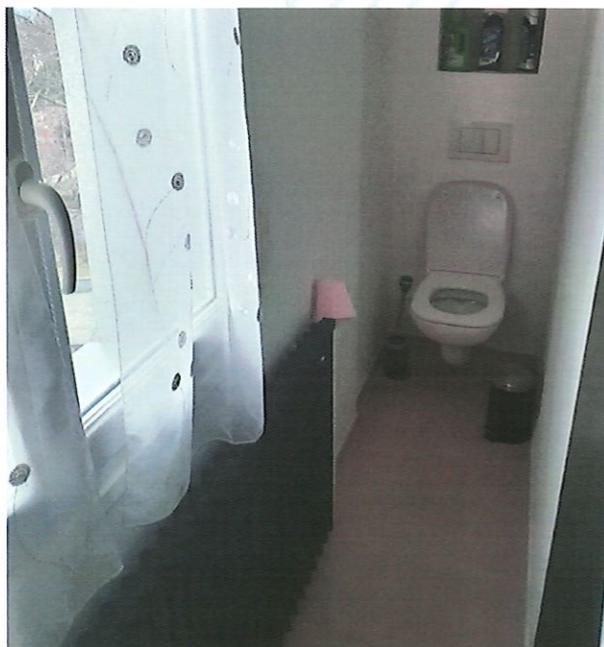
- **Une salle de bains attenante :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Les carrelages et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;
- Une douche équipée ;
- Et un lavabo.



Constat du 4 janvier 2021

Page 10 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une salle de bains en palier :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Les carrelages et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;
- Une douche équipée ;
- Et un lavabo.



- **Une 2^{ème} chambre droite :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;

Constat du 4 janvier 2021

Page 11 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- Une 1^{ère} chambre droite :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;



Constat du 4 janvier 2021

Page 12 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Un WC:

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Les carrelages et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC.

L'ensemble de la maison est chauffée par des pompes à chaleur électriques.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 4 janvier 2021

Page 13 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

